

# Aides d'investissement pour du matériel ou de l'immobilier pour des communes et des EPCI

Rubric

Aide

Tag 1

Acteur public

Tag 3

Immobilier

Publié le 17 décembre 2019

Reading time

Reading time : 1 minutes

Hat (Teaser)

**Le Département soutient le développement équilibré des territoires en accompagnant les communes haut-garonnaises dans leurs investissements.**

Body

## En quoi consiste cette aide ?

Soutenir les investissements en faveur des entreprises de services marchands de proximité nécessaires aux besoins de la population en milieu rural dont les communes ou Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) sont maître d'ouvrage.

## Qui est concerné ?

- Communes et EPCI à fiscalité propre
- Communes de moins de 5000 habitants et EPCI . fiscalit. propre portant un projet au profit d'une commune de moins de 5000 habitants et situées en Haute-Garonne dans le périmètre de l'un des quatre Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) (Pays Lauragais, Pays Sud Toulousain, Pays Comminges Pyrénées, Pays Tolosan)

L'initiative privée doit être absente ou défailante.

## Cadre réglementaire

.pdf / 27 ko

Règlement du 17 novembre 2016

.pdf / 27 ko

[Télécharger](#)

## Comment en bénéficié ?

?????Pièces justificatives pour constituer votre dossier à adresser au Service décrit dans l'onglet "contacts" ci-dessous :

- Délibération de l'organe délibérant ou décision de l'exécutif,
- Plan de financement,
- Estimatif du coût de l'opération,
- Note explicative du projet en investissement,
- Justificatifs de financement des partenaires le cas échéant.

[Faire la demande en ligne](#)